

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2024

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE ONZE SEPTEMBRE, A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME EVELYNE THOREUX, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 03 SEPTEMBRE 2024

PRESENTS :

Mme THOREUX Evelyne, M. NOËL Olivier, Mme PASDELOU Martine, Mme BOISSIERE Martine, M. GUILLAUME Patrick, Mme D'ENQUIN Emmanuelle, M. COLLIN Matthieu, M. COURSIER Bruno, M. CARNET Éric, Mme PLUNET Valérie.

EXCUSES :

Mme EYCHENNE Rosemary ayant donné procuration à Mme PASDELOU Martine,
Mme SAVALLE Julie ayant donné procuration à Mme BOISSIERE Martine,
Mme LENOIR Gaëlle ayant donné procuration M. COLLIN Matthieu,
M. HENRY Gérard ayant donné procuration à Mme PLUNET Valérie.

ABSENTS :

M. DARTEVELLE François,
M. LE COZ Sébastien,
M. CHAUVIN Nicolas,
M. POTIN Stéphane,
Mme LARDOUX Marina,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PLUNET Valérie.

Le compte rendu de la séance du 17 juillet 2024 est soumis à l'approbation du conseil municipal et approuvé à l'unanimité.

AFFAIRE N° 01

URBANISME / ENQUÊTE PUBLIQUE
PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

Rapporteur : Madame Le Maire

Dans le cadre du projet d'exploitation d'une nouvelle ligne de valorisation énergétique des déchets non dangereux sur le territoire de la commune de Taden, la Préfecture des Côtes d'Armor organise une enquête visant à accorder une autorisation environnementale (ICPE) à la demande de la société DEWEN.

Cette enquête publique est envisagée du 14 octobre au 15 novembre 2024.



Pour sa part, la commune a été saisie d'une demande de permis de construire pour ce même projet situé 6 Les Landes Basses, qui nécessite également l'organisation d'une enquête publique.

Le dossier initial de demande de permis de construire déposé par la société DEWEN est joint en annexe.

Le conseil municipal,

Vu l'article L.123-6 du code de l'environnement ;

Vu le dossier initial de demande de permis de construire déposé par la société DEWEN ;

Considérant qu'il apparaît opportun de mutualiser les enquêtes publiques relatives à ce projet ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SOLLICITE auprès de la Préfecture la mise en place d'une enquête publique unique avec le volet autorisation environnementale et le permis de construire du projet de la société DEWEN.

AFFAIRE N° 02

CONSEIL MUNICIPAL

Rapport sur l'exercice des délégations du Conseil Municipal par le Maire

Rapporteur : Madame Le Maire

Par délibération du 10 juillet 2020, et conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a donné délégation au maire pour un certain nombre de ses compétences.

En application de l'article L 2122-23 du CGCT le Maire rend compte de l'exercice de ces délégations au Conseil Municipal.

- ❖ **Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget**

2024 CAMPING DE LA HALLERAI TADEN (21220339200072) (K)				
Engagement	Date	Tiers	Imputation	Montant
14(D) Devis 001-048- Réfection partielle électricité (dépose luminaires, PC, détecteur WC...)	16/07/24	LORRE ELECTRICITE (code : 59)	D I 23 2315 1004 /RESTAURANT	900,00

15(D) Devis 001-046-Remise en conformité du restaurant après diagnostique SOCOTEC	16/07/24	LORRE ELECTRICITE (code : 59)	D I 23 2315 1004 /RESTAURANT	5 790,00
				6 690,00

2024 COMMUNE DE TADEN (SIRET 21220339200015) (C571)

Engagement	Date	Tiers	Imputation	Montant
000618(D) Convention d'entretien au restaurant école des Forges-Devis 6078 du 08/07/2024	09/07/24	KERFROID (code : 198)	D F 011 6156 /CANTINE	759,24
000620(D) Entretien a la cuisine de la Maison du Temps Libre	10/07/24	KERFROID (code : 198)	D F 011 615221 /MTL	613,20
000621(D) Entretien cuisine salle Frémur	10/07/24	KERFROID (code : 198)	D F 011 615221 /FREMUR	502,98
000622(D) entretien cuisine ecole des Forges	10/07/24	KERFROID (code : 198)	D F 011 615221 /ECOLE TREL	759,24
000625(D) Vêtements du personnel scolaire et périscolaire société ROZEN	10/07/24	CREATIONS CANTIN (code : 814)	D F 011 60636 /CANTINE	1 718,11
000626(D) SEJOUR JEUNE-activités nautiques (17 eurosX 5 séancesX 12 enfants) + 16 euros (=adhésion collectif	11/07/24	CNL CLUB NAUTIQUE LANCIEUX (code : 1684)	D F 011 6288 /SEJOURSJEUNES	1 036,00
000634(D) LA PROVIDENCE-programme de voirie Dinan Agglomération	12/07/24	DINAN AGGLOMERATION (code : 998)	D I 45 4581 1071 /VOIRIE	28 235,83
000635(D) pieces de jeux de l'aire de jeux de l'abordage	15/07/24	LAPPSET (code : 1797)	D F 011 61558 /AIRESDEJEUX	1 256,40
000636(D) devis 0013815098- du 11/07/2024	15/07/24	PLG GRAND OUEST (code : 1153)	D F 011 60631 /CANTINE	1 831,83
000638(D) Devis 2020533-DEBROUSSAILLEUSE ECHO PROFESSIONNELLE	16/07/24	HOMO JEAN CHARLES / SARL 3J (code : 1010)	D I 21 2158 1027 /ESP. VERTS	1 440,07
000639(D) réparation des grilles eaux pluviales sur route RD12 bourg Trélat	16/07/24	COLAS France COTE EMERAUDE (code : 1749)	D F 011 615232 /EAUX PLUV	3 828,00

000641(D) Devis PLATEAU SURELEVE LA GRANDE VILLE	17/07/24	COLAS France COTE EMERAUDE (code : 1749)	D I 23 2315 1071 /VOIRIE	9 594,00
000649(D) Fournitures administratives MAIRIE juillet 2024	23/07/24	FIDUCIAL (code : 1123)	D F 011 6064 /MAIRIE	847,36
000658(D) Convention CDC_001221 maintenance elec + gaz tennis	24/07/24	EMERAUDE PREVENTION (code : 1636)	D F 011 6156 /TENNIS	1 119,00
000662(D) 2024AMOBARPADL	31/07/24	PROTECTAS (code : 1822)	Investissement - Art:2313	4 800,00
000675(D) Reversement TF ZONE DINAN AGGLOMERATION 2024	09/08/24	DINAN AGGLOMERATION (code : 998)	D F 014 7391118 /DINANA	42 443,00
000688(D) 1er appel de paiement 2024 instruction Urbanisme	16/08/24	DINAN AGGLOMERATION (code : 998)	D F 011 62876 /DINANA	5 795,73
000702(D) Nettoyage fenêtres et verrière école maternelle	26/08/24	CBS PROPLETE (code : 1846)	D F 011 6156 /ECOLEM	1 395,80
000705(D) location nacelle mise en place déco de noel	27/08/24	LOXAM (code : 175)	D F 011 61351 /LOCMAT	856,68
000709(D) reparation tuyaux sanitaires MTL degradés par un nuisible	28/08/24	ATOUT CONFORT (code : 801)	D F 011 615221 /MTL	631,20
000712(D) Supports pour boîtes à livres	30/08/24	METAL REALISATIONS (code : 1313)	D I 23 2315 1047	2 458,42
000715(D) peinture de traçage de terrains de foot	02/09/24	CAMMA SPORT (code : 79)	Fonctionnement - Art:61521	1 159,80
				113 081,89
000033(R) Aide Etat contrat aidé F. MENARD	09/07/24	ASP BRETAGNE (code : 994)	Fonctionnement - Art:6419	757,25
000035(R) Allocation du foncier bâti(FB) et du foncier non bâti (FNB) 2024	12/07/24	PREFECTURE DES COTES D ARMOR (code : 923)	R F 74 74833 /ADMINISTRA	5 760,00
000037(R) Aide Etat contrat aidé F. MENARD juillet 2024	09/07/24	ASP BRETAGNE (code : 994)	Fonctionnement - Art:6419	757,25
000038(R) Fonds de concours intercommunal	25/07/24	DINAN AGGLOMERATION (code : 998)	R I 13 13251 1020 /TENNIS	55 000,00
000039(R) Fonds de concours intercommunal	25/07/24	DINAN AGGLOMERATION (code : 998)	R I 13 13251 1031 /BAR	50 000,00

000040(R) Reversement taxe collectée	29/07/24	SYNDICAT MIXTE TRAITEMENT DES DECHETS (code : 993)	R F 73 7328 /ADMINISTRA	131 662,27
000041(R) Subvention CAF PERI 2024	09/08/24	CAF DES COTES D ARMOR (code : 1067)	Fonctionnement - Art:74888	13 525,18
000042(R) Subvention CAF EXTRA 2024	09/08/24	CAF DES COTES D ARMOR (code : 1067)	R F 74 74888 /ALSH	7 967,23
000043(R) Aide au fonctionnement 2024 MSA pour ALSH et ALSH EXTRA	28/08/24	MSA D'ARMORIQUE (code : 1577)	Fonctionnement - Art:747818	1 244,08
				266 673,26

- ❖ **Procéder, dans la limite d'une surface plancher de 120 m², au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux**

N° de dossier	Date de dépôt	Demandeur	Adresse du terrain Objet des travaux	5
DP 022 339 24 C0055	05/08/2024	Commune de Taden représentée par Mme Thoreux Evelyne 7 rue du Manoir 22100 Taden	11 Résidence Le Bois Coudray Remplacement de la clôture existante par une nouvelle clôture en grillage rigide doublée d'une haie 339 D 2210	
DP 022 339 24 C0056	09/08/2024	Commune de Taden 7 rue du Manoir 22100 Taden	Le Bois Coudray le remplacement de la clôture par une nouvelle clôture en grillage rigide doublée d'une haie 339 D 2144, 339 D 2214	

QUESTIONS DIVERSES

1. Tarifs restauration scolaire / Monsieur GUILLAUME

Monsieur GUILLAUME s'offusque contre l'augmentation de 15 centimes des repas de la restauration scolaire votée en juillet 2024.

Il rappelle en effet que 58 enfants bénéficient de la cantine à 1€ ce qui signifie selon lui que les familles sont modestes ; il ne comprend dès lors pas cette augmentation mise à la charge de ces dernières d'autant plus que 16 000 € ont été votés pour une revalorisation des salaires des agents de la commune, au titre du pouvoir d'achat, alors que près de 50% d'entre eux ne résident pas dans la commune.

Il déplore en parallèle les priorités engagées par la commune ; à savoir le projet de terrains de padels estimé à près de 800 000 € HT.

Madame Le Maire estime qu'il ne faut pas prôner la gratuité des services, il ne lui apparaît pas choquant qu'une contribution soit demandée aux bénéficiaires.

Monsieur GUILLAUME souligne que cette augmentation de 15 centimes ne rapportera à la commune que 2 000 € supplémentaires là où les dépenses de personnels augmentent de 16 000 € et où l'argent engagé pour les padels est destiné à des personnes extérieures à la commune selon lui.

Monsieur NOËL estime quant à lui que l'enveloppe financière dédiée aux terrains de padels est destinée à la population communale dans son ensemble et non uniquement pour les gens de DINAN ; comme cela est présenté. Ce projet fait en effet partie intégrante de la vie sociale et communale. Il s'accorde néanmoins sur le fait que les familles aient des revenus modestes et déplore que les gens aient du mal à joindre les deux bouts, voire à payer le repas de leurs enfants, du fait du contexte sociétal national. Il ne se prononce pas en faveur de la gratuité car il estime que les services ont un coût.

Monsieur CARNET estime que cette somme de 2 000 € est effectivement symbolique en rapport au budget de la commune. Prendre en charge symboliquement cette augmentation par la commune lui aurait semblé judicieux.

Monsieur NOËL souligne que le service de restauration scolaire reste déficitaire et donc subventionné par la commune.

Madame BOISSIERE met en exergue le fait que les tarifs municipaux restent minimes par rapport aux tarifs pratiqués dans les autres communes. Elle rappelle par ailleurs que les tarifs, avant d'être proposés au vote du conseil municipal, sont étudiés en commission en amont or elle déplore que peu de conseillers municipaux y participent.

Monsieur COLLIN souhaite savoir s'il y a eu des remontées des familles qui subissent ses hausses.

Madame BOISSIERE souligne que, lors des portes ouvertes de la cantine, un avis unanime s'est dégagé sur le rapport qualité/prix.

Madame PLUNET estime quant à elle qu'il est préférable d'augmenter les tarifs de façon minime mais régulière plutôt que de faire subir une hausse exponentielle de façon brutale. Selon elle il convient de rester très vigilant sur ce point.

Monsieur COLLIN souligne que les familles subissent l'inflation dans leurs achats au quotidien et considère que la hausse de la restauration reste minime par rapport à l'inflation courante.

2. Dépôt sauvage / Monsieur CARNET

Monsieur CARNET signale un dépôt sauvage à La Pichonnais.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 21h00